

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SACTONIES, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnements chez M. BERTHOT, libraire, marche au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

Mathieu

GAZETTE DE LIÈGE.

ESPAGNE.

Madrid, le 31 mars. — Le nouvel ambassadeur de Portugal près la cour d'Espagne, est arrivé ici.

— Les pluies abondantes qui tombent depuis quelques jours ont engagé le médecin Castillo à prescrire au roi de ne pas quitter ses appartements.

Vitoria, le 4 avril. — L'autorité vient de faire enlever un écrit en dix vers espagnols, dont voici la traduction littérale :

« Le roi Ferdinand ne règne déjà plus selon le désir de l'Espagne; c'est le ministre Zéa qui commande en contemplant les étrangers; il s'occupe à nous francmaçonner, ce qui afflige la nation; et si nous n'avons pas de constitution, c'est de la France que la loi nous arrive. Que le roi veuille ou qu'il ne veuille pas, il y aura une charte ou il donnera sa démission. (Mémorial.)

Gibraltar, le 24 mars. — Toutes les denrées coloniales qui se trouvaient ici ont été achetées pour le compte de différentes maisons de Londres. Notre garnison va être mise sur le pied de guerre. Le 25^e régiment d'infanterie qui se trouve ici doit passer à Lisbonne, où sont attendus d'autres corps anglais.

Il paraît que l'empereur de Maroc, cédant aux sollicitations de l'Espagne, est convenu de livrer pour 10,000 piastres, dix ou douze réfugiés Espagnols qui résident à Tanger. Parmi eux se trouvent Valdez et Lopez-Banos, l'ancien ministre de la guerre. Ces malheureux se sont placés sous la protection des consuls d'Angleterre, de France et de Suède; leur sort dépend des ordres que ces agens diplomatiques recevront de leur gouvernement.

ITALIE.

Milan, le 1^{er} avril. — Malgré les dénégations ou les ambiguïtés diplomatiques, les personnes qui paraissent bien informées soutiennent avec assurance que l'empereur de Russie et le roi de Prusse viendront rejoindre S. M. à Milan.

La réponse du roi de Naples a donné lieu à de nouvelles ouvertures et à des instances plus pressantes de la part du cabinet de Vienne. Ce roi, placé à la tête d'une nation qui ne jouit certainement pas de son indépendance, se croira probablement forcé, par la nécessité et la prudence de fléchir. Les lettres de Naples, reçues par le courrier de ce matin, annoncent même que S. M. se mettra en route le 10 de ce mois pour Milan. Quoi qu'il en soit, la première réponse de ce prince sera toujours regardée comme une protestation honorable en faveur de la dignité de la couronne, qui ne doit point avoir pour mesure la force relative des états.

L'opinion la plus accréditée ici est que les conférences qui ont lieu actuellement à Paris, sous les auspices du prince de Metternich, ne sont que les préliminaires de celles qui doivent avoir lieu à Milan. On assure que l'on doit y discuter des intérêts compliqués et de la plus haute importance, et que les affaires d'Italie ne seront qu'un incident, ou pour mieux dire un prétexte pour masquer les principaux objets. On pense que l'on aura un thermomètre sûr pour apprécier la nature de la résolution fondamentale qui sera prise ici.

On dit que, si elle doit être pacifique, son premier résultat immédiat sera de montrer quelque condescendance pour les vœux des peuples, et de leur faire des concessions, afin de faire disparaître les discordances trop obéissantes qui existent aujourd'hui en Europe et qui préparent un avenir orageux.

Si, au contraire, on se décide à montrer un front d'airain à l'Angleterre et à suivre une route opposée, les effets se feraient d'abord sentir par de nouvelles mesures de restrictions et de compression qui frapperaient de toutes parts. Alors les conséquences seraient sérieuses et dépasseraient tous les calculs ordinaires de la prévoyance humaine.

En attendant, l'on regarde comme une chose certaine que l'on s'occupera des moyens d'étouffer ou du moins de neutraliser cet esprit d'association qui se manifeste depuis quelque tems parmi les petites puissances du midi de l'Allemagne, pour opposer une barrière aux prétentions oppressives du protectorat des grandes puissances de l'Allemagne septentrionale. Il est constant en effet que la Prusse et l'Autriche voient avec peine se former la fédération commerciale entre la Bavière, le Wurtemberg, le pays de Bade et les duchés de Nassau et de Darmstadt, fédération à laquelle la Suisse a accédé.

Cette fédération, dont le centre a été fixé à Stuttgart, n'a, il est vrai, pour le moment, d'autre objet que d'établir une direction identique de commerce, mais elle peut être féconde en résultats; car elle détermine l'esprit de réaction qui travaille les puissances du second ordre dans l'objet de reconquérir un jour leur indépendance, et laisse entrevoir un achèvement vers une meilleure direction politique, fondée sur la multiplicité des chances que la situation actuelle des choses en Europe peut facilement amener.

Quant à nous, après avoir été privés des moyens de pouvoir énoncer une volonté, nous sommes condamnés à ne former que des vœux. Nous espérons donc qu'au milieu des graves objets qui appellent le souverain maître de l'Italie dans cette capitale, il daignera songer qu'il serait enfin tems de rendre à la liberté et à leurs familles tant d'illustres Lombards qui, comme l'infortuné comte Goufflonieri, gémissent encore dans les fers ou dans l'exil, et dont le principal crime a été d'avoir supposé que la création d'un nouveau royaume, sous le titre de Lombardo-Vénitien, n'aurait pas été un simple titre pompeux, et aurait offert quelque chose de réel dans l'intérêt de la patrie, ne fût-ce même que ce que l'empereur Alexandre avait fait alors pour la Pologne.

PRUSSE.

Cologne, le 7 avril. — On a publié ici de nouveau avant-hier l'ordre du cabinet du 22 juin 1823, qui met entièrement hors de cours les monnaies d'argent et de billon étrangères, suivi du tarif du 15 octobre 1821, qui fixe à 9 écus 16 gros 3 pf. la valeur des pièces françaises de 40 fr. en or; à 4 écus 23 gros 1 pf. celle de 20 fr., et à 1 écu 15 gros 2 pf. celle de la couronne de Brabant. Mais l'on ne peut forcer personne à prendre d'autre argent que celui de Prusse.

ANGLETERRE.

Londres, le 8 avril. — L'état des recettes au premier trimestre de cette année vient d'être publié, et nous avons la satisfaction de pouvoir annoncer que nos finances continuent de prospérer. Nous ne doutons pas qu'elles ne doivent s'améliorer encore, parce qu'elles sont réglées sur des principes qui, sauf quelques exceptions, sont justes, vrais et libéraux. Il a été fait depuis un an des réductions et suppressions de taxes pour des sommes considérables; eh bien! malgré ces réductions et suppressions, ou plutôt à causes d'elles, le revenu de l'état est augmenté. Il avait été de 48,312,672 livres sterling pour l'année finissant au 5 avril 1824: il s'est élevé, pour celle qui finit au 5 avril 1825, à 49,122,152. L'augmentation est de 809,480 livres sterling. (20 millions 237 mille francs.) Le premier trimestre de cette année, comparé avec celui de l'année dernière, donne aussi un surplus qui s'élève au-delà de 300,000 livres sterling, et qui excède proportionnellement celui de l'année. Il faut se rappeler que ces résultats sont obtenus, malgré des réductions nombreuses de taxes sur la laine, le charbon de terre, la soie, le sel, le vin, etc.

On voit, dans le rapprochement des deux premiers quartiers de 1824 et 1825, que le produit des douanes a éprouvé une augmentation de 89,000 livres sterling. Celui de l'excise (contributions indirectes), une augmentation de 179,083 livres sterling. Celui du timbre, une autre de près de 50,000 livres sterling, et celui des postes, une autre de près de 30,000 livres sterl. Otez le poids qui écrase l'industrie et le commerce; abolissez la loi absurde sur l'importation des grains; qui pourra alors assigner un terme à la progression croissante de la richesse de notre puissant empire?

Le *Courier* termine ainsi ses observations sur l'accroissement du revenu public: la prospérité dont nous nous glorifions n'est pas due à une cause accidentelle ni passagère; c'est la nation qui s'avance d'un pas ferme et mesuré vers la richesse, en donnant une extension légitime à ses ressources et en faisant un emploi judicieux de ses grandes facultés et de ses immenses capitaux.

— On lit dans le *Morning-Chronicle* l'article suivant, aussi remarquable par sa singularité que par le peu de vraisemblance de ce qu'il annonce :

« Le sort de l'Espagne paraît définitivement arrêté. La France aura Cadix, la Catalogne et toutes les provinces au-delà de l'Ebre. Ferdinand sera dédommagé de cette perte par la possession entière du Portugal. Tel est au moins le plan du cabinet français, dont l'agent principal est l'infante Marie-Thérèse, princesse de la maison du Portugal, qui, depuis quelques années, réside en Espagne. Une grande partie de l'aristocratie portugaise s'est prononcée en faveur de ce grand changement; et cette circonstance donne beaucoup d'inquiétude au roi, qui croit voir dans tout ceci le résultat de la haine que les nobles lui portent. »

— Le *Globe and Traveller* dit que des nouvelles de Santa Martha annoncent que Callao s'est rendu aux indépendans, ainsi que l'escadre espagnole dont le vaisseau l'*Asie* faisait partie.

— On a vu hier au château et dans le parc de Windsor quatre chefs de sauvages canadiens. Ils ont conservé leur costume national dans toute sa pureté; leurs visages sont tatoués; de leurs oreilles et de leurs nez pendent des ornemens bizarres. Cependant ces indiens ne sont pas étrangers à toute civilisation; ils parlent le français couramment.

FRANCE.

Paris, le 10 avril. — Avant-hier pendant la chasse du roi, le cerf que S. M. poursuivait s'était jeté dans un étang, lorsqu'un paysan, qui l'avait aperçu, a voulu le rattraper à la nage dans ce même étang, et a eu le malheur d'y périr. Un autre villageois, voyant le danger de son camarade, s'était aussitôt mis en devoir de le sauver; mais il ne put y parvenir, et il allait lui-même périr victime de son dévouement généreux, si un officier de la suite du roi, guidé par le même sentiment, ne s'était également précipité dans les eaux, dont il a eu le bonheur de le retirer.

— La famille et les amis de M. Jules Cloquet étaient ce matin dans de vives inquiétudes sur le sort de ce jeune et habile médecin. M. Jules Cloquet s'est rendu hier à onze heures du soir chez M. le

duc de Raguse et en est sorti à une heure et demie du matin. Depuis ce tems il n'a point reparu et ce soir à cinq heures on n'avait encore recueilli aucun renseignement sur son compte.

— Les chambres de commerce de Marseille, Lyon, le Havre, Nantes et Bordeaux, ont présenté au ministre de l'intérieur des requêtes dans le même sens que celle qui a été adressée au roi par 72 négocians de Paris, et dont nous avons parlé dans notre avant-dernière feuille. Celle de la chambre de commerce de Bordeaux est surtout remarquable par la justesse des observations qu'elle contient sur la nécessité d'ouvrir des débouchés au commerce français avec les nouveaux états indépendans de l'Amérique.

Voici un passage de cette requête :

« Quoique nous n'ayons été protégés dans l'Amérique méridionale par aucune puissance morale, ni aucune force matérielle du pays, que tout fût et demeure encore incertain, relativement à notre situation dans ces nouveaux états, et relativement à leur tranquillité, le seul port de Bordeaux y a expédié pendant l'année 1824, trente-cinq navires qui y ont introduit pour plus de quinze millions de marchandises produites par le sol et l'industrie française, et (nous devons le faire remarquer) plus du double de tout ce qui a été exporté de notre port pendant la même année.

« Ce simple et véridique aperçu démontre le développement d'affaires qui peut résulter pour la France de rapports suivis et soutenus par quelque protection dans ces vastes et belles contrées; mais si l'on veut considérer encore que les Français sont, de tous les Européens, ceux dont le caractère et les intérêts sympathisent le mieux avec les intérêts et le caractère des Américains du continent méridional; que leur religion est la nôtre, que notre littérature et notre langue sont, en quelque sorte, la seule langue et la seule littérature étrangères qui y soient cultivées; que nous sommes le peuple dont l'amitié et les relations commerciales sont le plus vivement désirées par les habitans de ce pays lointain, on aura une juste idée de ce que peut offrir à nos relations ce vaste continent sur lequel une nation voisine et rivale a déjà jeté les fondemens d'une si grande prospérité; et nous sommes malheureusement forcés de constater, quand nous voyons dans ses états officiels, une exportation annuelle de 6,000,000 liv. st., soit 150,000,000 fr., là où celles de la France ne vont peut-être pas à 30,000,000; et, cependant, l'Angleterre n'a pas, comme nous, les objets propres à satisfaire les besoins ou les goûts de ces peuples, puisque leur principale consommation, en produits étrangers, est dans les produits que la France, mieux qu'aucune autre nation et que l'Angleterre même, peut leur fournir. Car, pour tous les objets sur lesquels nous nous trouvons en concurrence dans ces marchés lointains, avec ces industrieux voisins, nous ne remarquons que les toiles de coton blanches et la draperie commune qu'ils fournissent et peuvent réellement fournir à des conditions meilleures que les nôtres.

— Les bruits les plus étranges, dit un journal de ce matin, circulent sur une lettre pastorale de M. le grand-aumônier, archevêque de Rouen. « Cette pièce curieuse, ajoute-t-il, est, à ce qu'il paraît, confidentielle, car on ne peut s'en procurer des exemplaires imprimés. La ville de Rouen est en émoi, et chacun rapporte à sa manière le contenu de cette lettre pastorale ou mandement. Les mesures ordonnées par M. l'archevêque, seraient d'une nature si grave, d'une sévérité si inouïe, pour ne rien dire de plus, que nous n'osons avant plus ample informé, en effrayer l'imagination de nos lecteurs. Espérons encore que tous ces bruits alarmans ne tarderont pas à tomber devant la publication officielle de cette lettre pastorale!

(Journal des Débats.)

Cours de la bourse du 11 avril. — 5 p. cent cons. 102 fr. 10 c. Emprunt royal d'Espagne; 59. 16^e série. action de la banque, 2065 00. La fin duinois était à 2 h. à 102 25, à 3 h. à 102 25.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Lausanne, 5 avril. — Un navire arrivé hier au soir en dix-sept jours d'Alexandrie, nous apporte la nouvelle importante de la rentrée dans ce port de l'escadre égyptienne sous les ordres d'Ibrahim-Pacha, et celle de la mort à Rhodes, par suite de maladie, d'Ismaël Gibraltar, son amiral. L'une et l'autre de ces nouvelles nous par issant d'un grand poids, nous nous sommes empressés de vous les faire connaître, et nous croyons que la due si extraordinairement récente de ces avis, ajoutera à leur intérêt.

PAYS-BAS.

Bruxelles, le 13 avril. — Le prince Frédéric a quitté La Haye hier matin à 6 heures, et est arrivé hier soir à la même heure en cette résidence.

LIÈGE, LE 14 AVRIL.

Le bruit s'est répandu en ville que le gouvernement songe à M. J. B. Say et à M. Guizot pour remplacer le digne professeur que notre université vient de perdre. Il est à craindre que cette bonne nouvelle n'ait été trop vite accréditée. M. Say, l'auteur du premier livre qui ait coordonné et amené à une rigueur mathématique les idées d'Adam Smith, serait une acquisition inappréciable pour notre instruction universitaire, dans un moment où ce système fait tant de progrès pratiques et où l'étude de l'économie politique devient d'une importance d'autant plus grande que cette science est généralement ignorée. M. Guizot est en même tems l'un des premiers publicistes et l'un des premiers historiens de l'Europe actuelle; son livre sur l'histoire de France, publié il y a deux ans, est le meilleur ouvrage historique qui ait paru depuis long-tems. M. Say et M. Guizot ne sont pas des savans ordinaires, ce sont des hommes d'une renommée européenne et dont l'influence serait capable de hâter puissamment la prospérité croissante de notre instruction.

Le défunt professeur, à qui la langue latine était beaucoup plus familière que la langue française, et qui faisait un cours en latin, avait reconnu l'impossibilité de se servir de cette langue pour l'enseignement de l'histoire moderne et de l'économie politique; il serait donc fort avantageux pour la science que ces leçons données en français le fussent par des hommes habitués à parler et à écrire le français. Resterait à savoir si les grands-avantages attachés à la place de professeur dans nos universités seraient capables de décider M. Say ou M. Guizot à ce déplacement.

Si, comme nous sommes trop portés à le croire, le bruit dont nous parlons était dénué de fondement, nous rappellerions qu'un homme d'un grand mérite, M. Comte, a fait récemment en Suisse un cours de statistique qui a obtenu en peu de tems une

celebrité très remarquable. Ce cours a été supprimé par des influences venues de l'étranger; il serait digne d'un gouvernement éclairé et libéral de profiter des erreurs des gouvernemens routiniers qui l'ont empêché. Puisse-t-il, dans tous les cas, songer à l'importance des matières enseignées par feu M. Wagemann et se convaincre que ce n'est point par des hommes médiocres qu'il peut être remplacé.

Duway

— La Gazette de Lausanne publiée sur la célèbre M^{de} Krudener, morte dernièrement en Crimée, la notice suivante :

Elle naquit en 1766 à Riga, en Courlande. Elle était fille du baron Wittinghof, un des plus riches seigneurs du pays. Elle n'avait que deux ans, lorsque son père la mena à Paris, où sa maison devint le rendez-vous de tous les hommes célèbres de cette capitale, de sorte que la jeune baronne se trouva jetée de bonne heure dans la société de Diderot, Helvétius, d'Alembert, Grimm, etc. La nature l'avait pourvue de tous les avantages et de toutes les grâces du corps et de l'esprit. « Une physionomie ravissante, un esprit facile et léger, des traits mobiles qui exprimaient toujours le sentiment et la pensée, une taille moyenne et parfaite, des yeux bleus toujours sereins, toujours vifs, le regard pénétrant, des cheveux cendrés retombant en boucles sur ses épaules; quelque chose de noble, de singulier, d'imprévu dans ses gestes et ses mouvemens, » tels étaient les avantages qui distinguaient la baronne de Krudener, ambassadrice à Berlin en 1788. Femme d'un homme du plus haut rang et qui passait pour un des publicistes les plus distingués de l'Europe, elle était idolâtrée du monde qu'elle aimait, lorsqu'une circonstance particulière vint encore contribuer à augmenter sa célébrité. Le secrétaire de légation de son mari conçut pour elle une passion qui le porta à se tuer; dans la suite M^{de} de Krudener consigna l'histoire de ce malheureux jeune homme, dans son roman de Valérie, dont elle-même était l'héroïne.

Après une vie très-agitée, M^{de} de Krudener, séparée de son mari, qui en 1791 avait demandé et obtenu le divorce, se retira à Berlin, où elle fut présentée à la reine de Prusse, qui l'admit bientôt dans son intimité. Les malheurs de la maison de Brandebourg et la mort de la reine firent une vive impression sur elle, et donnèrent à ses pensées une direction plus sérieuse. A cette même époque, la lecture des ouvrages de Yung Stilling fit naître en elle des dispositions au mysticisme. Elle se lia avec Stilling, et devint une adepte des plus zélées. En 1813, elle commença sa carrière religieuse à Heidelberg, où elle visitait les prisons et prêchait les condamnés. L'année suivante elle vint à Paris, dans le dessein de réformer les idées morales et religieuses des chefs des troupes alliées. Elle était alors bien changée: ce n'était plus cette brillante ambassadrice recevant les hommages d'un monde qui l'adorait; l'aimable Valérie pleure sur les vanités humaines et sur ses propres erreurs; elle s'annonce comme une envoyée de Dieu, et, animée d'une vocation irrésistible, elle se croit destinée à rétablir sur la terre le règne du Christ. Elle eut, dit-on, une grande influence sur l'esprit d'un grand empereur, qu'elle appelait l'oint du Seigneur.

Elle prêcha long-tems à Arau (Suisse) et dans les environs: des milliers d'hommes accouraient de tous côtés pour l'entendre. On l'a vu souvent debout sur un monticule, entourée de ses néophytes, prêcher pendant cinq ou six heures en plein air; et pourtant ni les longues prédications, ni la fatigue, ni les veilles, ni l'abstinence, n'altéraient sa santé; elle tirait de cette circonstance un argument en sa faveur. Voyez, disait-elle à ses auditeurs, ne suis-je pas moi-même un miracle perpétuel.

— Un naturaliste anglais ayant, dernièrement, par mégarde, laissé son laboratoire ouvert, a été volé d'une panthère, de deux lions, de quatre ours, d'une autruche, d'un coq et de plusieurs baleines et crustacés. Le malheureux, criant dans les rues de Londres après sa panthère, son lion, son ours, éveilla bientôt l'inquiétude générale, mais, saisi par deux constables, il assura que ces monstres n'étaient... qu'empaillés, et que les voleurs auraient beau jeu pour s'emparer de leurs peaux fort estimées. Des perquisitions ont été faites sur-le-champ, et déjà on a trouvé la peau d'un ours sur le dos d'une fille publique, et quatre dents d'éléphant chez un barbier de Covent-Street.

L'état des recettes du premier trimestre de 1825, qui vient d'être publié à Londres, prouve encore une fois une vérité bien simple et que cependant on a tant de peine sur le continent à faire concevoir aux hommes du fisc, c'est qu'en allégeant les droits qui pèsent sur l'industrie et la consommation nationales, non-seulement on favorise également les producteurs et les consommateurs, mais on enrichit le fisc lui-même. En Angleterre, depuis 1824, des réductions considérables ont été faites dans les impôts, il en est résulté que pendant le premier trimestre de 1825, le produit de ces impôts a surpassé de plus de vingt millions de francs celui du premier trimestre de 1824. Cette augmentation est extrêmement facile à expliquer. L'impôt étant diminué, la denrée qu'il chargeait peut se vendre à plus bas prix, et le nombre des consommateurs augmente dans une proportion bien supérieure à l'allègement de la taxe. On a presque honte d'avoir à faire remarquer des choses aussi simples. Il sera très-curieux d'observer les résultats du nouveau système proposé par M. Huskisson, lorsque le parlement l'aura converti en loi; on sait qu'il doit en résulter des réductions immenses dans la fixation des droits perçus par le fisc et probablement aussi, toujours par la même raison, une grande augmentation du produit de ces droits ainsi modifiés.

Le discours funèbre prononcé hier par M. Destriveaux nous étant parvenu trop tard, nous avons été forcés de remettre à la feuille de ce jour l'insertion des fragmens qui suivent :

« Au sein de l'Angleterre, plusieurs institutions semblent en désaccord avec les lumières du siècle et les besoins nouveaux, et pourtant elles sont maintenues: où l'on croit apercevoir une source de ruine, une sage pratique neutralise le danger. C'est ainsi, par exemple, que le fond des droits électoraux est essentiellement vicieux, que la forme de leur exercice est parfois au-dessous de la dignité d'une nation qui se respecte, et que cependant la partie du parlement que de telles élections composent ne présente jamais l'odieux scandale d'une ligue contre les libertés publiques faite au profit d'intérêts particuliers. »

« Les lois civiles et criminelles sont dans une déplorable confusion, portant fréquemment l'empreinte des tems où la féodalité voulait parquer les hommes; et cependant la justice y est fidèlement rendue, et la liberté des citoyens est profondément assurée. Le jury, cet établissement tutélaire et sacré, si dégra-

blement parodié sur notre continent, sur qui les libertés civiles se fondent, est grévé du poids de 65 lois, et cependant sa marche est facile et tranquille et protectrice.

C'est en Angleterre que la raison de Wagemann se fixa sur une foule de principes de droit et d'économie politique, qu'il rapporta dans sa patrie, et comme les anciens philosophes dont en plus d'une occasion il était le portrait, il se prépara à apprendre de ses disciples ce que la sagesse étrangère lui avait révélé. Quelques années s'écoulèrent ainsi au milieu de nombreuses, mais paisibles occupations. Il vivait heureux par l'étude, heureux par le repos de sa conscience, heureux par l'amitié. La fortune lui préparait une félicité nouvelle, il la trouva dans son union avec Mademoiselle Henriette Planck, dont on peut faire l'éloge en un mot, en disant qu'elle en tout point digne de lui.

Modeste au milieu des succès, il ignorait que sa réputation s'était pénétré jusqu'à nous, quand une chaire d'histoire, de statistique et d'économie politique lui fut offerte à l'université de Liège. Il apprit bientôt avec quelle loyauté un gouvernement ami de l'instruction favorisait l'enseignement; il sut aussi que l'étude de l'économie politique était depuis longtemps presque nulle; j'acceptai, disait-il, j'aimais d'avance un pays où l'on peut dire la vérité sans trouble, et je crus pouvoir y faire quelque bien.

Le zèle de Wagemann franchit les bornes des obligations qu'il avait à remplir; il s'en créa de nouvelles. Il eut l'inspiration de former une classe normale de philologie, et considérant la littérature ancienne comme le fondement de toute bonne instruction, il consacra une partie de ce qu'il appelait son loisir à former de nouveaux maîtres; il fut secondé par quelques-uns de ses collègues, mais il se réserva les principales difficultés.

La santé robuste de Wagemann suffisait en apparence à tant de travaux: une vie dont rien ne dérangeait la régularité devait à notre tête, nous étions fiers de l'avoir pour ami, et l'infortuné portait la mort dans son sein. Après des alternatives dans lesquelles on eût dit qu'elle se jouait de sa victime, la maladie de Wagemann prit un caractère alarmant; aussitôt que cette nouvelle se répandit, l'intérêt se manifesta de toutes parts; aucune classe de la société ne restait indifférente à son état: ceux qui l'avaient entendu une seule fois, se rappelaient ses paroles et s'entretenaient de ses qualités. Le 30 mars dernier un cri se répandit avec la rapidité de l'éclair: Wagemann est mieux, Wagemann est sauvé, et soudain l'allégresse est publique, et chacun se félicite de ce bonheur comme d'un bonheur qui lui est propre!... Sa douce compagne s'abandonne à l'ivresse de la joie! Amis, respectez ses espérances, et préparez-lui des consolations! O Liège! noble cité, apprête tes habits de deuil, rassemble tes enfants pour la pompe du trépas, encore peu d'heures et Wagemann aura vécu, demain il aura quitté la vie en souriant à l'amitié...

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Il vient de paraître à Jéna une traduction de l'*Histoire de la révolution française*, par Mignet, ouvrage que l'opinion publique de la France et les critiques les plus éclairés de l'Angleterre et de l'Allemagne placent au premier rang des écrits historiques qui ont paru dans notre siècle, et reconnaissent pour l'un des meilleurs qui ait été fait sur ce sujet. La traduction est due à la plume de M. A. Wagner. Il s'en prépare une seconde à Zurich.

M. de Bast, de Gand, chanoine de la cathédrale de St. Bayon, membre de l'Académie des sciences et des belles-lettres de Bruxelles, est mort dans sa ville natale, le 11 avril, à l'âge de 72 ans. M. de Bast est auteur de plusieurs ouvrages estimés sur les antiquités et s'occupait encore de nouvelles recherches savantes. Sa modestie et son érudition lui avaient mérité l'estime de ses concitoyens et des distinctions honorables des gouvernements qu'il a vus se succéder en Belgique. Le gouvernement a fait l'acquisition de son cabinet d'antiquités qui sera, dit-on, cédé à l'université de Gand.

M. Cloquet, dont il s'agit plus haut (article France), et qui jouit d'une grande réputation à Paris, a depuis quelque temps acquis une plus grande célébrité encore. Des expériences curieuses ont été renouvelées des japonais par lui, et à son imitation, par plusieurs médecins des hôpitaux, sur les résultats thérapeutiques de l'emploi de l'acupuncture ou de l'électropuncture. Les douleurs rhumatismales, goutteuses et inflammatoires, fixées même à des organes intérieurs, ont été combattues avec succès par ce moyen, qui consiste à introduire dans les tissus des aiguilles qu'on fait tourner entre les doigts, de façon qu'elles ne piquent pas, mais qu'elles écartent les mailles de la trame de nos organes. On fait communiquer ces aiguilles métalliques avec une chaîne de même nature, qui est elle-même en contact avec un vase d'étain ou de cuivre. Sur le trajet de ce conducteur on a obtenu des signes évidents d'électricité; de là un nouvel argument en faveur du système qui ne veut voir dans le fluide nerveux qu'un fluide identique au fluide électrique. Tous ces phénomènes de l'organisation ne seraient dus qu'à deux différents états d'équilibre de ce fluide dans l'économie organique. Voici ce qu'un journal rapporte à ce sujet:

Pendant que les physiologistes cherchent à expliquer les effets de l'acupuncture, et que les médecins-praticiens cherchent à opposer ce remède à différentes maladies nerveuses et inflammatoires, nous nous empressons de signaler une cure vraiment surprenante à l'aide de cette opération. Une jeune fille, tout à fait aveugle, depuis 5 ans, vient de recouvrer la vue à la deuxième application des aiguilles; un grand nombre de médecins et de curieux s'empressent de visiter cette malade à l'hôpital St. Louis, où MM. Jules Cloquet et Maury font concurremment des expériences sur ce moyen.

La censure théâtrale de Paris se conforme d'une manière édifiante aux intentions morales et religieuses de M. Sosthène de la Rochefoucauld; ce n'est plus seulement contre les idées qu'elle sévit, mais contre des mots et des syllabes. Elle ne permet plus cette locution: «J'ai comme un ange.» Dernièrement elle a raturé cette phrase: «On fait ici un bruit d'enfer.» Enfin voyez jusqu'où elle pousse l'austérité, un auteur de vaudeville faisait parler une cuisinière d'un légume qu'on appelle *barbe de capucin*. L'un des pieux censeurs écrit en marge avec le plus grand sérieux du monde: mettez une autre salade. Si les ciseaux de ces Messieurs tuent le

comique d'un côté, il faut avouer que de l'autre leur conduite le fait bien revivre; elle appartient de plein droit à la haute comédie.

Nous avons dit dans notre n^o. 81, que l'on avait le dessein d'introduire en France la race précieuse des moutons anglais de *Leicestershire*. Mr. Hennemont vient de réaliser ce projet en introduisant un troupeau de béliers et de brebis de cette race, la plus belle que possède l'Angleterre, et l'une des causes principales de la prospérité de ses manufactures d'étoffes de laine. Les béliers produisent de douze à quatorze livres d'une laine fine qui n'a pas moins de dix ou onze pouces de longueur, avec laquelle on fabrique les draps, les flanelles, et surtout les étoffes que nous avons imitées avec le poil de chèvres.

Une compagnie anglaise s'est offerte pour organiser le service des voitures publiques et du roulage dans toute l'Irlande par le moyen de la vapeur, sans employer un seul cheval.

TEMPÉRATURE DU 14 AVRIL.

A 9 h. du mat., 7 1/2 d. au-dessus 0; à 3 h. ap.-midi, 9 1/2 d. au-dessus.

BOURSE D'ANVERS. — Du 13 avril.

EFFETS PUBLICS. — Ils ont été offerts: Les métalliques à 95 1/2. Les certificats de Naples à 84 1/4. Les Siciliens à 83, et les lots de Rothschild du deuxième emprunt à fl. 397.

CHANGES. — L'Amsterdam court a trouvé son placement à 178 p. 2/10 de perte, il est resté argent. Le Londres n'a pas été demandé. Le Paris court s'est traité à 172 pour 2/10 d'avance, et le papier à trois mois à 172 pour 2/10 de perte. Le Francfort court s'est placé à 36, le papier à six semaines et à trois manques. Le Hambourg continue d'être rare.

MARCHANDISES. — Il s'est traité environ 550 mattes sucre Bourbon à fl. 20 1/4, en entrepôt.

336 Balles coton Bengale ont été vendues à 51 cents. Il s'est vendu quatre surons Cochenille argentée, le prix n'en est pas connu.

BOURSE D'AMSTERDAM. — Du 12 avril.

Dette active, 59 1/4 172 3/8; id. différée, 1 3/16 1 1/4 1 29/128. Bill. de change, 52 1/4 53 1/4. Synd. d'amortissement, 4 1/2, 99 1/2 100 99 3/4. Rentes remb., 88 3/4 89. Lots d^e, 88 1/2 89 1/2. Act. soc. comm., 104 1/4 172 1/4.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 13 avril.

Naissances: 5 garçons, 2 filles.

Décès: 1 homme, 3 femmes, savoir:

Walthère Servais, âgé de 37 ans, armurier, faub. Vivegnis, époux de Jeanne Moray.

Anne-Barbe Ritzén, âgée de 67 ans, négociante, rue Féronstrée, épouse de Jean-Guillaume Sauvage.

Anne-Marie Dedoyard, âgée de 73 ans, titulaire, rue de la Casquette.

Hélène Dusselberg, âgée de 36 ans, couturière, rue Pêcheur.

Mariages 10, entre

Jacques-E Lambert Jacquet, bouilleur, rue Thier-à-Liège, et Marie-Anne Michel, journalière, même rue.

Léonard Galoppin, jardinier, faub. Ste-Marguerite, et Jeanne-Joseph Sèpul, cuisinière, rue sur la Batte.

Pierre-Joseph Croissant, ouv. armurier, faub. St-Léonard, et Anne-Marguerite-Joseph Wiquet, journalière, rue Naimette.

Jean-Louis Donnay, journalier, rue Froidmont, et Marie-Jeanne Henne, journalière, à la Boverie.

Jean Lenders, jardinier, rue en Châtre, et Catherine Picman, couturière, rue Puits-en-Sock.

Léonard Joassin, armurier, faub. St-Gilles, et Marie Joseph Thuillier, journalière, même faub.

Louis Thonnart, garçon boulanger, rue Vinave-d'île, et Marie Catherine Henchenne, sans prof., rue Grasse-Poule.

Henri Lemaire, serrurier, rue Table-de-Pierre, et Marie Françoise Chevau, sans prof., domiciliée à Jupille.

Jean Félix Stiennon, ouv. mécanicien, faub. St-Léonard, et Jeanne Joseph Renson, domestique, rue à la Goffe.

Mathieu Romedenne, ouv. cordonnier, rue du Stockis, et Marie Catherine Mozié, couturière, même rue.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Au dépôt de Draperie, rue Vinave-d'île, n^o 45, on vient de recevoir un bel assortiment d'étoffes d'été pour pantalons, telles que pranelles en quatre qualités, idem à côtes. Trocadéro, Réole, côtetines circassiennes à côtes et satins de trois qualités.

Ledit magasin a également reçu d'Aix-la-Chapelle circassiennes en couleurs de mode pour pantalons, idem en bronze et fleur de pensée pour capottes.

On y trouvera aussi draps de toutes qualités et couleurs, depuis 2 fl. 95 cents jusqu'à 21, 26, (de 4 à 30 l'aune de Liège.)

Draps rayés et cuirs de laine.

Le tout à prix fixe.

L'on demande des pensionnaires, à la Tête verte, sur la Batte, n^o 172.

Les créanciers de M. Max. Joseph de Freron, décédé à Huy le 26 novembre 1824, sont invités à remettre le bordereau de leurs créances à M. PIRLOT, pharmacien à Huy, avant le 1^{er} mai 1825.

Mardi 19 mars 1825, à dix heures du matin, il sera vendu à la mairie de Ramet, district et province de Liège, deux cent trente-deux arbres, chênes, hêtres et bois blancs, divisés en 8 lots et croissant à l'endroit dit Batty de Ramiouille, commune de Ramet.

A louer présentement ou pour la St. Jean prochain, un beau grand quartier tout-à-fait indépendant, avec remise, écurie et deux belles grandes cours, situé rue des Carmes, n° 377. S'y adresser.

On demande une cuisinière d'un âge mûr, munie de bons certificats. S'adresser rue Ravets, n° 471, où l'on dira pour qui c'est.

(257) A VENDRE par expropriation forcée

1° Une maison sans numéro, bâtie en briques et couverte en ardoises, un petit cabinet et une petite cuisine y joignant, bâtis en briques, bois et couverts en ardoises, cour, étable, appendices et dépendances, ayant une superficie d'environ 90 aunes carrées.

2° Un jardin entouré de murailles, contenant environ quatre perches 359 palmes, situé derrière ladite maison, dans lequel est un petit bâtiment avec un four.

Les immeubles ci-dessus ne forment qu'un ensemble, ils sont situés en la ville et commune de Visé, rue du Cimetière, canton de Dalhem, arrondissement et province de Liège, et sont occupés par le sieur Burnotte, locataire.

La saisie de ces immeubles a été faite par procès-verbal de l'huissier Mathieu-Joseph Fissette, demeurant à Liège, en date du neuf décembre 1824, enregistré à Liège le dix du même mois, à la requête de Jean-Jacques Rigaux, commissionnaire en fonds et effets, domicilié à Verviers, sur Pierre-Balthazar Lejeune, propriétaire et agent d'affaires, demeurant à Chai-neux, commune de Battice, arrondissement et province de Liège.

Une copie du procès-verbal de saisie a été laissée le neuf décembre 1824, à Mr. Jean Merx, mayeur de la commune de Visé, qui a visé l'original.

Pareille copie a également été laissée le neuf décembre 1824, à Mr. Maes, greffier de la justice de paix du canton de Dalhem, qui a visé l'original.

Le procès-verbal de saisie a été transcrit au bureau des hypothèques à Liège, le seize décembre 1824, vol. 27, n° 56.

Pareille transcription a été faite au greffe du tribunal civil de première instance séant à Liège, le vingt-sept décembre 1824, vol. 21, art. 78.

La première publication du cahier des charges a eu lieu à l'audience des criées du tribunal civil de première instance séant à Liège, le vingt-un février 1825, neuf heures du matin.

Maître Pierre-Joseph Vissoil, avoué près ledit tribunal, domicilié à Liège, rue Hors-Château, n° 455, et y patenté le 7 mai 1824, art. 379, 4^e classe, occupe pour le poursuivant sur la présente saisie.

Les trois publications du cahier des charges ayant été faites, l'adjudication préparatoire a eu lieu à l'audience du onze avril mil huit cent vingt-cinq, pour la somme de cent florins des Pays-Bas, et l'adjudication définitive aura lieu à l'audience des criées du tribunal de première instance séant à Liège, le vingt juin mil huit cent vingt-cinq, à neuf heures du matin, sur la mise à prix de cent florins des Pays-Bas, montant de l'adjudication préparatoire
Vissoil, avoué.

(261) Exploit portant dénonciation de saisie, arrêt et opposition et demande en validité d'icelles.

L'an mil huit cent vingt-cinq, du mois d'avril, le quatorzième jour, à la requête de Mr. Jean Banguerel, négociant, domicilié à la Chaux-de-Fonds (Suisse), pour lequel M^e. WATHOUR, avoué, occupera dans la présente, j'ai, Jacques-Nicolas Degueldre, huissier près la cour supérieure de justice séant à Liège, y demeurant rue St. Séverin, n° 709, dûment patenté, soussigné, dénoncé et avec ces présentes laissé au Sr. Fleuret, marchand, demeurant naguères à Liège, et dont le domicile et le lieu de résidence sont actuellement inconnus, copie 1^o d'un exploit dressé par moi huissier soussigné, le sept du courant, enregistré le surlendemain, portant saisie-arrêt ès-mains de Mr. Stouls, commissionnaire en fonds, domicilié à Liège; 2^o copie d'un autre exploit aussi de moi huissier soussigné, en date du treize du présent mois, dûment enregistré, portant saisie-arrêt et opposition ès-mains des époux Petit, et Lejeune-Blonden, aussi domiciliés à Liège, et d'un même contexte j'ai donné ajournement audit Fleuret, à comparaître dans le délai de la loi, à l'audience du tribunal de première instance séant à Liège, à effet de voir déclarer lesdites saisie-arrêt et opposition bonnes et valables, adjuger le demandeur dans le dû arrêté, et ordonner que les deniers dont les tiers saisis feront déclaration, lui seront délivrés jusqu'à concurrence de ses prétentions légitimes, tant en principal qu'intérêts et frais, et que les marchandises ou effets mobiliers dont les mêmes tiers saisis feront également déclaration suivant l'état détaillé annexé à celles-ci, seront vendus conformément au vœu de l'article 579 du code de procédure civile, condamner ledit Fleuret aux dépens.

Demande fondée sur ce que le demandeur est créancier dudit Fleuret de la somme de 2953 florins 12 cents des Pays-Bas, montant tant en principal qu'accessoires de neuf billets à ordre dûment enregistrés à Liège par Mr. Lavaltey, et sur les dispositions des articles 563 et 579 dudit code, et attendu que ledit Fleuret, partie saisie et assignée, n'a aucun domicile connu, le présent exploit lui a été signifié en la forme voulue par la loi, et par la présente insertion, D. A.

Signé J. N. DEGUELDRE.

Pour extrait conforme :

J. N. DEGUELDRE.

La maison cotée n° 97, avec teinturerie, jardin potager et circonstances, située à Dison, rue Haut-Vinave, ayant été adjugée le onze avril 1825, au prix de 1,410 florins des Pays-Bas, les époux Lange, vendeurs, donnent avis que toute personne peut surenchérir d'un vingtième en faisant déclaration devant le notaire MICHEL, pendant le courant de ce mois.

(260) La mise aux enchères des huit bonniers septante une perches de terre en différentes pièces, situés dans la campagne de Hanefte, Seraing-le-Château et Verlainne, n'ayant eu lieu le vingt-un février dernier, jour qui avait été indiqué par les précédentes annonces, il y sera définitivement procédé par le ministère du notaire BOULANGER, en son étude à Liège, le mercredi quinze juin 1825, à dix heures du matin, soit en détail soit en masse, au goût des amateurs qui auront toutes les facilités qu'ils pourront désirer pour le paiement du prix.

Entre-tems on peut voir le cahier des charges et les titres de propriété chez ledit notaire.

(259)

BELLE VENTE.

Vendredi 29 avril 1825, aux deux heures de relevée et jours suivans, il sera procédé à la vente d'un beau mobilier délaissé par M. Jean Wéry, à la maison mortuaire, située faubourg St. Laurent, n° 1083, à Liège, consistant en garde-robes, commodes, secrétaires, chiffonniers, bois de lits, tables, chaises, gravures, lits, matelats, couvertes, quantité de linges, batterie de cuisine, plusieurs autres objets et deux vaches. Le tout argent comptant.

() A VENDRE PAR EXPROPRIATION FORCÉE.

Une belle maison à porte cochère, avec brasserie, latrines, circonstances et dépendances, cotée présentement quatre-vingt-dix-neuf, le tout construit en pierres de taille, briques, bois et couvert en ardoises, situé rue devant la Magdelaine, quartier du sud de la ville, commune et district de Liège, premier arrondissement de la province de ce nom, occupée par la partie saisie et le sieur Jacques Franck, négociant et distillateur en cette ville.

La saisie en a été faite par procès-verbal en date du vingt-huit juillet mil huit cent vingt-quatre, enregistré à Liège le lendemain, dressé par l'huissier Nicolas-Joseph Bartholomé, fils, dûment patenté et muni du pouvoir voulu par la loi, à la requête de la dame Marie-Angélique Bouhy, sans profession, épouse à Mr. Lambert-Joseph Toussaint, marchand bouloger, et de ce dernier même en tant que de besoin à l'effet d'autoriser sadite épouse, domiciliés à Liège rue du Pot d'or sur le sieur François-Léonard Bouhy, marchand brasseur, domicilié à Liège, en la maison susdite.

Une copie entière de l'exploit de saisie a été remise avant l'enregistrement à Mr. le chevalier de Melotte d'Envoz, bourguemestre de la régence municipale de la ville et commune de Liège, qui en a visé l'original.

Et une autre copie entière du même exploit de saisie a aussi été remise avant l'enregistrement à Mr. Pierre-Jean-Louis-Bernard de Loncin, greffier de la justice de paix des quartiers du Sud et de l'Ouest réunis de ladite ville et commune de Liège qui en a aussi visé l'original.

Cette saisie a été transcrite au bureau de la conservation des hypothèques établi à Liège, le vingt-neuf juillet mil huit cent vingt-quatre, et pareille transcription a aussi été faite au greffe dudit tribunal civil de première instance, séant à Liège, premier arrondissement de la province de ce nom, le onze août suivant.

La première publication du cahier des charges et conditions de la vente, aura lieu à l'audience publique des criées, première chambre du susdit tribunal, le trois janvier mil huit cent vingt-cinq, aux dix heures du matin.

Maître Charles-Joseph-Constantin Fabry, patenté par la régence de la ville de Liège, le 21 mai dernier, art. 1051, classe 7^o, avoué près le prédit tribunal, domicilié audit Liège, rue des Célestines, n° 675, 2 bis, a charge d'occuper pour les saisissans.

Fait à Liège, le douze août 1824.

Signé, Ch. FABRY, avoué.

Je soussigné greffier du tribunal civil de première instance séant à Liège, certifie que conformément à l'article 682 du code de procédure civile, pareil extrait a été cejourd'hui inséré au tableau à ce destiné.

Fait à Liège, le treize août mil huit cent vingt-quatre.

(Signé) Renardy, com. greff.

Enregistré à Liège, le 14 août 1824, fol. 140, case 7. Reçu un florin 3 cents, subvention comprise.

(Signé) Conrard de Harlez.

La poursuite ayant été suspendue à la demande de la partie saisie, il n'a pas été procédé à la première publication au jour sus-indiqué, et étant reprise elle aura lieu le 14 mars prochain de la même manière ci-dessus;

Liège, le 3 février 1825.

Ch. FABRY, avoué.

Les trois publications du cahier des charges et conditions de la vente ayant été faites conformément à la loi, l'adjudication préparatoire est fixée et aura lieu le vingt-cinq présent mois d'avril, aux dix heures du matin, à l'audience des criées dudit tribunal, première chambre, sur la mise à prix de trois mille florins des Pays-Bas.

Ch. FABRY, avoué patenté comme dessus.